

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2021-082 du 18 mai 2021

Compte administratif 2020 – Clôture des autorisations de programme

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure en annexe, et après en avoir délibéré, hors la présence de son Président, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Prononce la clôture des autorisations de programme :
 - n°100-2009-12 CIS Ancenis,
 - n°100-2015-3 COMCIS Mesquer – Saint Molf et
 - n°600-2011-21 Progiciel de gestion stocks et parcs.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT,
Philippe GROsvALET



Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni le 18 mai 2021 en séance ordinaire au Conseil départemental de Loire-Atlantique, quai Ceineray à Nantes, sous la présidence de monsieur Philippe GROVALET, Président du Conseil d'administration.

• Date de convocation	4 mai 2021
• Nombre d'élus siégeant avec voix délibérative	26
▪ Nombre de présents avec voix délibérative	21
▪ Nombre de participants à distance en visioconférence avec voix délibérative	0
▪ Nombre d'absents ayant donné délégation de vote	4
- M. BRARD Jean-Michel à Mr AMAILLAND Rodolphe	
- Mme CORNET Danielle à M. COROUGE Hervé	
- M. LEBEAU Bernard à M. GAGNET Bernard	
- Mme SALLE Fanny à Mme BIGEARD Myriam	

Ont pris part au vote :

- M. AMAILLAND Rodolphe, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BACHELIER Xavier, Adjoint au Maire de Savenay
- M. BERTIN Pierre, Conseiller départemental de Vallet
- Mme BIGEARD Myriam, Conseillère départementale de Rezé 1
- M. BOLO Pascal, 3^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- M. BRARD Jean-Michel, Président de la Communauté d'Agglo Pornic Agglomération (*par délégation de vote*)
- Mme CORNET Danielle, Conseillère départementale de Pont-Château (*par délégation de vote*)
- M. COROUGE Hervé, Conseiller départemental de St-Herblain 1
- M. DOUAUD Bernard, Conseiller départemental de Châteaubriant
- Mme FOUQUET Karine, Conseillère départementale de Machecoul
- M. GAGNET Bernard, Conseiller départemental de St-Herblain 2
- M. GAUTIER Claude, Conseiller départemental d'Ancenis
- Mme GAUTIER Marie-Chantal, Vice-présidente de la Communauté de Communes Nozay
- M. GIRARD Patrick, Conseiller départemental de Pornic
- M. GRACIA Fabien, Conseiller métropolitain de Nantes Métropole
- Mme GRELAUD Carole, Conseillère départementale de St-Herblain 1
- M. GAUTHIER Christian, Vice-Président de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique ; suppléant de Mme HALGAND Marie-Anne
- M. LEBEAU Bernard, Conseiller départemental de Pont-Château (*par délégation de vote*)
- M. MATHIEU Christophe, Conseiller communautaire CAP ATLANTIQUE
- Mme MEIGNEN Lydia, Conseillère départementale de St-Nazaire 2
- M. MEUNIER Gatien, Conseiller départemental de La Baule-Escoublac
- M. PLOTEAU Jean-Yves, 1^{er} Vice-président du Conseil d'administration, Vice-président de la COMPA
- Mme SALLE Fanny, Conseillère départementale de Nantes 3 (*par délégation de vote*)
- M. VERGER Marcel, 2^{ème} Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller Départemental de Blain

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.